



Extrait du Chez Albert | L'actualité vue de Marseille | Gros, demi-gros, détail

<http://www.chez-albert.fr/Vivre-au-seuil-de-l-expulsion.html>

relogés

Vivre au seuil de l'expulsion

- Feuilletons - Pas de vacance pour les mal logés -



En février 2005, des militants de la CGT décident d'installer des familles sans logement dans des petites maisons vides de La Reynarde, à La Millière (11e). Le lotissement est alors propriété d'Arkéma, seule usine marseillaise classée Seveso.

Dès leur arrivée, les familles demandent un bail à Arkéma. Pas question pour la direction, qui assigne les relogés en justice. A la barre, l'avocat d'Arkéma justifie la vacance des logements, jadis occupés par des salariés du site, par les nouvelles normes de sécurité : la loi du 30 juillet 2003 sur les risques industriels prévoit en effet un périmètre de sécurité autour des usines classées Seveso. Les maisonnettes n'y sont pas, « mais d'autres habitations y sont. Il faudra exproprier des gens et c'est à la Reynarde qu'ils seront relogés », argumente alors l'avocat.

Les familles obtiennent finalement un répit du tribunal. Depuis, chaque année, elles pointent au commissariat et multiplient les demandes de logement, en vain. Depuis aussi, Arkéma a vendu La Reynarde à un promoteur immobilier. A l'entrée du lotissement, la publicité évoque un futur « hameau de villas » et des « appartements de standing ». Les travaux ont débuté, et les maisons individuelles devraient être livrées en 2013. Le tout hors zone Seveso.

Pour les familles installées il y a maintenant plus de six ans, c'est une nouvelle tension qui s'installe, celle d'un départ prochain sans aucune solution de logement. Si la trêve hivernale, qui court du 1er novembre au 15 mars, ne concerne pas légalement les squatteurs, la situation de crise et de pénurie chronique de logements fait que les expulsions sont en général suspendues durant cette période. Un nouveau répit de quelques mois, qui n'apaise pas les craintes des familles relogées. La suite, elles espèrent pouvoir l'envisager en concertation avec la préfecture et la mairie. Leur seule requête : trouver un logement, avoir un bail et payer leur loyer.